

DELIBERATION : 2020-06-17

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat pour des travaux d'aménagements des déchetteries de Allos, Barrême et Castellane

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougou :
AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Benoît :
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :
CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à Mme CHAILLAN Alix ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme ONCINA Anabel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIPIA Ludovic ; M. COULLET Alain ; Mme ISNARD Madeleine.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat pour des travaux d'aménagements des déchetteries de Allos, Barrême et Castellane

Exposé :

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de collecte et d'élimination des déchets, la CCAPV assure la gestion de 7 déchetteries sur son territoire. Celles-ci, accessibles gratuitement aux particuliers et professionnels, ont fait l'objet de travaux de mise en sécurité entre 2014 et 2017, notamment sur des aspects liés aux risques de chutes du haut de quai et de stockage de déchets dangereux.

Dans le cadre de la mise en conformité de ces déchetteries avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, avec les réglementations relatives aux conditions de travail des gardiens, et dans un souci permanent de réduction des déchets ultimes, des travaux doivent être réalisés sur les sites de Allos, Barrême et Castellane.

Ces travaux visent à répondre aux exigences suivantes :

- Améliorer l'accueil et la sécurité des usagers, en particuliers les usagers professionnels, par la réorganisation de la circulation et la création de quais supplémentaires, dans un contexte d'obligation de différenciation des flux des déchets d'activité économique ;
- Améliorer les conditions de travail des agents par la création de locaux équipés de vestiaires et de sanitaires ;
- Améliorer la gestion et la prévention des déchets, par la création de quais supplémentaires ou de plateforme de broyage de déchets verts, afin de réduire la part de déchets destinés à l'enfouissement, dans un contexte réglementaire de réduction des capacités de stockage des déchets non dangereux non inertes de -50% en 2025 par rapport à 2010.

Considérant le coût de l'opération, évalué à ce stade à 250 000 € HT, il est soumis au conseil communautaire l'opportunité de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2021, de la DSIL 2021 et du Plan de Relance à hauteur de 70% des dépenses prévisionnelles.

Le plan de financement HT de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT : 250 000,00 €

Recettes prévisionnelles :

Aides de l'Etat au titre DETR/DSIL 2021 et Plan de relance (70%) 175 000,00 €

Autofinancement 75 000,00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16 DEC. 2020

ID : 004-200068625-20201215-2020_06_17-DE

Décision :

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** une aide financière à hauteur de 70 % auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021, de la DSIL 2021 et/ou du Plan de Relance,
- **D'APPROUVER** le plan de financement pour les travaux d'aménagement des déchetteries de Allos, Barrême et Castellane pour un montant prévisionnel de 250 000,00 € HT,
- **D'INSCRIRE** les sommes correspondantes à cette opération au Budget Annexe des Ordures Ménagères 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 15 décembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER